

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION



PROCES-VERBAL N°17/07

Conseil d'administration
Le 18 septembre 2017
Salle du Conseil – Le Plessis-Pâté – 19h00

Présents (11) :

Sylvain TANGUY
Philippe ROGER
Pascal GRANDJEAT
Philippe ISENBECK
Jean LAPIERRE
Alain LAMOUR
Thérèse LEROUX
Gérard MARCONNET
Bernard ZUNINO
Cécile BESNARD
Emmanuel DESERT

Excusés représentés(1) :

Bernard FILLEUL (pouvoir à Sylvain TANGUY)

Excusés (5) :

Olivier LEONHARDT
David DERROUET
Eric BRAIVE
Marion LENFANT
François CHOLLEY

Participant (4):

Gilles PUJOL
Frédéric REBOURS
Philippe PRIEUX
Barka OTMANE

Début de la séance à 19h15, Monsieur TANGUY prend la parole et demande à l'assemblée si tous les membres sont d'accord pour étudier le point rajouté à l'ordre du jour sur table ; à savoir la signature d'une convention de recouvrement et de reversement de la redevance avec la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

1) Le vote du Procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2017 est mis à l'approbation des membres.

Procès-verbal approuvé par 11 administrateurs présents 1 abstention

2) Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-020

Objet : Signature du marché subséquent n°2 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – Bâtiment Richet

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-0021

Objet : Signature d'une convention de financement entre le SIARCE et EAU CŒUR D'ESSONNE – Etude sur les conditions d'un retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE, pour la compétence de l'eau potable

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-0022

Objet : Signature de l'accord cadre à bons de commandes de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les travaux sur les réseaux

Monsieur GRANDJEAT fait la remarque que le coût d'un coordinateur de sécurité est plus important que le recrutement d'un agent.

Monsieur PUJOL explique que c'est un marché à bons de commande et que c'est un montant maximum, pour les quatre années conformément au code des marchés publics : pour ce qui concerne la faisabilité par un agent de la régie, le coordonnateur SPS ne peut pas être juge et partie et doit obligatoirement être une structure extérieure.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-023

Objet : Signature du marché subséquent n°3 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – Estienne d'Orves.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-024

Objet : NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES EAU CŒUR D'ESSONNE

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-025

Objet : Avenant à la décision constitutive de création de la régie de recettes et d'avances « Eau Cœur d'Essonne »

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-026

Objet : Signature du marché subséquent n°4 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – La Tremblaie.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-027

Objet : NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES EAU CŒUR D'ESSONNE

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-028

Objet : Délégation temporaire de signature du Directeur Général au Directeur Administratif et Financier

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-029

Objet : Signature du marché subséquent n°5 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – rue Bizet.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-030

Objet : Signature du marché subséquent n°6 de travaux neufs et de remplacements sur les réseaux d'eau potable de la régie – rue Guy Môquet à Villiers-sur-Orge.

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-031

Objet : Signature des marchés (lots n°1 et 2) de télégestion et de maintenance des compteurs de sectorisation

- DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2017-032

Objet : Fourniture de carburant.

3) Signature des 4 conventions de recouvrement et de reversement de la redevance :

- avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) ;
- avec la Communauté d'Agglomération CEA ;
- avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- avec la Communauté d'Agglomération GRAND PARIS SUD

Monsieur GRANDJEAT demande le tarif de la redevance de la Communauté d'Agglomération GRAND PARIS SUD, Monsieur REBOURS répond qu'il vient de le recevoir et qu'il enverra par mail demain les éléments à tous les membres.

Délibérations votées à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

4) Fixation du montant des tarifs de la régie ;

Monsieur TANGUY fait la lecture du tableau annexé. Madame LEROUX l'interpelle sur l'énoncé de la prestation « fermeture d'un branchement égal ou supérieur à 45 jours » une modification sera apportée au tableau en indiquant « réouverture à la suite d'une fermeture d'un branchement égal ou supérieur à 45 jours. » voir tableau modifié.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

5) Règlement de service

Monsieur PUJOL indique qu'il sera présenté au conseil communautaire de fin d'année, il sera également mis à disposition sur le site internet de la régie.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

6) Signature du bail avec la communauté d'agglomération cœur Essonne

Monsieur TANGUY explique que dans un avenir proche la régie souhaiterait acquérir ses propres locaux.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

7) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le réseau

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

8) Demande de subvention au Conseil Départemental 91 pour travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le réseau

Délibération votée 11 administrateurs présents 1 abstention

9) Fixation du montant des indemnités diverses versées aux agents mis à disposition

Monsieur PUJOL explique qu'il s'agit de verser aux agents mis à disposition une indemnité correspondant à la NBI (nouvelle bonification indiciaire) qu'ils percevaient dans la collectivité d'origine et que la réglementation ne leur permet plus.

Monsieur DESERT demande si le régisseur prendra une assurance et un cautionnement ; Monsieur PUJOL précise que c'est bien prévu avec le régisseur.

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

10) Signature d'une convention d'encaissement TIPSEPA avec la DGFIP

Délibération votée à l'unanimité : 12 administrateurs présents ou représentés

Questions diverses :

Monsieur TANGUY donne des informations concernant le compte de la régie, il explique qu'il va envoyer un courrier au trésor public de Sainte Geneviève des Bois, afin que les redevances assainissement puissent être encaissées sur le compte de la régie et non le compte DFT (dépôt de fonds de trésor).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge
Le 30/09/2017
Le Président,
Sylvain TANGUY

